

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

PRESENTS: MM. MILLIES-LACROIX, HENRY CHERON, LUCIEN HUBERT, RAPHAEL-GEORGES LEVY, Le Général HIRSCHAUER, JENOUVRIER, ALEXANDRE BERARD, BERTHELOT, FERNAND DAVID, G. CHASTENET, JEANNENEY, RIBOT, BIENVENU MARTIN, BOUDENOOT, MILAN, BRANGIER, DAUSSET, SCHRAMECK, RENE BESNARD, MAGNY, GUILLIER, DEBIERRE, RENE RENOULT, CLEMENTEL, ROULAND, BLAIGNAN, HENRY BERENGER, PEYRONNET, LEBRUN.

● 中国书画函授大学肇庆分校建校二十周年纪念册

La Commission poursuit l'examen du budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1921.

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 259.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les deux réductions suivantes : 1° 52.800 frs pour suppression de l'indemnité de résidence des auxiliaires temporaires qui n'y ont pas droit;

2° 10.000 frs à titre indicatif, en vue d'obtenir la réduction du nombre des auxiliaires.

Ces propositions sont adoptées. En conséquence, le crédit du chapitre A est fixé à 197.000frs.

Chapitre B du budget extraordinaire (Commission de Gouvernement et de plébiscite).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50.000 frs à titre indicatif, en vue d'obtenir la diminution des traitements alloués.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre C du budget extraordinaire (Haut-Commissariat de la République française dans les provinces du Rhin).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.580.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 180.000 frs, devant porter notamment sur les dépenses des sections économiques.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre D du budget extraordinaire (Commissions diverses d'exécution des traités).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 600.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 200.000 francs.

M. LUCIEN HUBERT, RAPPORTEUR, propose de

ramener cette réduction à 100.000 francs.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée.

Chapitre F du budget extraordinaire (frais de retour à leur domicile des Français évacués de l'étranger).-

Ma Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre G du budget extraordinaire (Haut-Commissariat de la République française en Syrie et Cilicie).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 160 millions.

M. LE RAPPORTEUR. Il y a quelques mois, le Haut-Commissariat en Syrie et Cilicie avait établi pour l'année 1921 un premier budget. Puis la Chambre ayant réduit de 25 millions le crédit inscrit au budget du Ministère des Affaires Etrangères, le Haut-Commissariat a établi un budget rectificatif tenant compte de cette réduction. Mais les compressions n'ont été réalisées que sur les chapitres autres que le chapitre "personnel", lequel comporte actuellement une dépense de 650.000 francs par mois, soit de 7.800.000 frs par an, mais qui serait portée dorénavant au chiffre de 17 millions par an, par suite de la transformation des militaires en civils, je veux dire de la création du corps des contrôleurs. J'estime que ces dépenses de

personnel peuvent être considérablement diminuées et je propose une réduction de 10.000.000 de frs sur le crédit du chapitre G du budget extraordinaire du Ministère des Affaires Etrangères.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je propose une réduction de 25 millions.

M. BERTHELOT. Nous sommes tous d'accord pour ramener au minimum les dépenses de personnel en Syrie et pour ne pas admettre l'organisation là-bas de ce qu'on a appelé "les bureaux arabes". Aussi bien, le Président du Conseil a-t-il promis de donner satisfaction à la volonté du Parlement à cet égard. C'est pourquoi j'accepterai volontiers la réduction de 10 millions proposée par M. le Rapporteur, mais à condition qu'il soit bien entendu que cette réduction portera sur les dépenses de personnel.

M. LE PRESIDENT. A la Commission des Affaires Etrangères, M. Bompard a déclaré qu'il y avait en Syrie des administrations locales que nous pouvions utiliser au lieu d'administrer nous-mêmes directement le pays.

M. LE RAPPORTEUR. Il ne faut pas oublier que toutes les dépenses que nous faisons pour l'administration de la Syrie sont remboursables par cette dernière.

M. BERTHELOT. Dans un pays aussi profondément divisé que l'est la Syrie au point de vue de la religion, de la race, etc., il faut qu'il y ait un

arbitre dont l'autorité assure le respect de l'ordre. Cet arbitre, c'est la France, en vertu du mandat qui lui a été conféré. Nous souhaitons tous que les dépenses qu'entraîne l'exercice de ce mandat soient le plus tôt possible payées par le budget de la Syrie, mais il ne peut en être ainsi immédiatement. Il faut donc que nous continuions à faire des avances à ce budget.

M. RIBOT. Comme vient de le rappeler, M. le Président, M. Bompard a montré à la Commission des Affaires Etrangères que nous pouvions nous servir en Syrie d'organismes locaux existants pour administrer le pays. Les dépenses de cette administration ne doivent pas être supportées par le budget de la France. Nous avons là-bas un mandat à exercer. Il ne nous incombe pas de faire vivre le pays à nos frais. Je demande donc que nous marquions d'une manière énergique notre volonté de voir ramener notre occupation de la Syrie à ce qu'elle doit être réellement, c'est à dire à l'exercice d'un mandat. Mais, cela ne peut être réalisé en un jour; bornons-nous donc à opérer sur le chapitre G une réduction massive de 60 millions, qui ramènerait le crédit de ce chapitre à 100 millions.

M. LE RAPPORTEUR. En réalité, la réduction de 60 millions que propose M. Ribot ramènerait les dépenses d'administration à 90 millions, puisque dans les 160 millions votés par la Chambre, il y a 10 millions provenant du transfert du budget de la guerre d'un crédit de pareille somme destiné à subventionner les chemins de fer. Pour ma part, d'ailleurs j'accepte la réduction de 60 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je l'accepte également.

M. BERTHELOT. Je voterai la réduction proposée par M. Ribot. Mais je voudrais que la Commission indiquât sur quelles dépenses du budget de la Syrie cette réduction doit porter. Quant à moi, il ne me paraît pas possible de rien réduire sur les dépenses afférentes aux chemins de fer. Pour ce qui est des dépenses concernant l'enseignement et l'assistance, elles peuvent être réduites en renonçant au système des établissements d'Etat, en ne procédant que par voie de subventions à des établissements privés. D'autre part, il est possible de réduire le "fonds politique" qui s'élève à 20 millions, ainsi que les subventions aux budgets locaux, qui sont prévues pour 50 millions.

M. LE RAPPORTEUR. Je pourrai indiquer dans mon rapport que la Commission a opéré une réduction globale, massive, comme a dit M. Ribot, mais qu'elle estime que cette réduction doit porter sur telles dépenses et non pas sur telles autres.

M. LE PRESIDENT. Nous n'avons pas à examiner les divers chapitres du budget "Syrie".

M. RIBOT. En effet, nous n'avons qu'à indiquer que, dans notre pensée, la Syrie doit se suffire à elle-même. (Approbation.)

M. JENOUVERNER. La réduction de 60 millions proposée par M. Ribot, ne me paraît pas suffisante.

Je considère, en effet, que la France ne doit pas subventionner les budgets locaux de Syrie et que l'Etat français ne doit pas avoir là-bas d'établissements d'enseignement et d'assistance à lui. Je suis tout à fait d'accord sur ce point avec M. Berthelot, et je propose de porter à 100 millions la réduction sur le chapitre G.

M. A. BERARD. J'appuie cette proposition.

M. MILAN. Pour moi, je voterai contre tout crédit.

M. RIBOT. Je crois qu'une réduction de 100 millions serait excessive, étant donné surtout que des dépenses ont déjà été faites pour le premier trimestre de l'année en cours et que, d'autre part, il est indispensable d'exécuter certains travaux, notamment des travaux de chemins de fer. Nous pourrions d'ailleurs demander que l'année prochaine le crédit soit encore réduit, mais cette année 100 millions seront tout juste suffisants pour permettre à l'administration française de fonctionner au Levant.

M. BIENVENU MARTIN. En cinq ou six années, il faudra que disparaisse toute subvention de la France à la Syrie.

La réduction de 100 millions sur le chapitre G proposée par M. JENOUVRIER, est repoussée par 7 voix contre 6 sur 13 votants. Le crédit du chapitre G est réduit de 60 millions et ramené par conséquent à 100 millions, conformément à la proposition de M. RIBOT.

Chapitre H du budget extraordinaire (dépenses exceptionnelles des résidences).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT. la Commission décide d'examiner le chapitre 41 bis (services d'informations et de presse) du budget ordinaire du Ministère des Affaires étrangères, qui avait été réservé hier.

M. LE RAPPORTEUR expose que le crédit demandé par le Gouvernement à ce chapitre s'élevait à 3.393.200 frs.- La Chambre a réduit ce crédit à 676.200 frs, correspondant uniquement aux dépenses de personnel, et elle a laissé au chapitre I du budget extraordinaire, sur lequel elles étaient payées jusqu'à présent, les autres dépenses.

M. LE RAPPORTEUR propose de réintégrer au chapitre 41 bis, par prélèvement sur le chapitre I, tous les crédits nécessaires au fonctionnement des services dont il s'agit.

Cette proposition est adoptée.

M. RIBOT considère que le service de la presse étrangère doit être conservé, car il fournit par son Bulletin des renseignements indispensables. Mais le crédit afférent à ce service peut être réduit;

notamment les frais d'information télégraphique, qui se montent à 2.400.000 frs sont excessifs.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. C'est tout à fait mon avis: je propose une réduction de 1.000.000 frs, sur ces 2.400.000 frs. Je propose, d'autre part, une réduction de 50.000 frs sur les 676.200 frs de frais de personnel, et une réduction de 100.000 frs sur les frais d'impressions. Comme le crédit demandé par le Gouvernement s'élevait à 3.393.200 francs, il resterait après les réductions que je propose un crédit de 2.243.200 frs.

M. A. BERARD, propose de ne fixer le crédit du chapitre 41 bis qu'à 2 millions.

Cette proposition mise aux voix est repoussée.

Les propositions de M. le Rapporteur général sont adoptées.

Chapitre I du budget extraordinaire (fonds spéciaux pour dépenses des Résidences à l'étranger).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 20 millions.

M. RIBOT. Il s'agit de dépenses secrètes qui viennent s'ajouter à celles figurant au chapitre 7 du budget ordinaire (2 millions). J'estime qu'il y a lieu d'opérer une réduction importante sur toutes ces dépenses. Pendant la guerre, les fonds secrets avaient été, avec beaucoup de raison, très largement calculés. Aujourd'hui, il est exagéré de les maintenir

au même niveau. Le Ministère des Affaires Etrangères en est même embarrassé, puisqu'il lui est arrivé d'offrir des subventions sur ces fonds secrets à l'Institut et à l'Université de Paris. D'autre part, les dépenses secrètes ne donnent lieu à aucun contrôle, et le Ministre des Affaires Etrangères est assailli de demandes d'argent à prendre sur les 22 millions qui lui sont alloués par le Parlement jusqu'à présent. Je demande donc que l'on fasse sortir des chapitres 7 du budget ordinaire et I du budget extraordinaire toutes les dépenses susceptibles d'être justifiées publiquement, et qu'ensuite on opère une forte réduction sur les mêmes chapitres. Seulement, il importe d'éviter que le Gouvernement pose à ce sujet la question de confiance. C'est pourquoi je voudrais que les chapitres en question fussent réservés jusqu'à ce qu'un accord fut intervenu à leur sujet entre M. Le Président et M. le Rapporteur Général d'une part, M. le Président du Conseil, d'autre part.

M. JEANNENEY. Je propose de supprimer, dès à présent le chapitre I et de fixer à 5 millions, c'est à dire avec une augmentation de 3 millions, le crédit du chapitre 7.

M. BIENVENU-MARTIN. Mais on a dû déjà effectuer des dépenses dans le premier trimestre de 1921 sur le chapitre I.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ces dépenses pourront être payées avec le reliquat des crédits des années précédentes, qui, contrairement à la règle, ne

sont pas annulées ou reportées et qui constituent une véritable masse noire.

La proposition de M. JEANNENEY, mise aux voix, est adoptée.

Chapitre J du budget extraordinaire (Office des biens et intérêts privés)./

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.320.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 100.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction plus forte, de 120.000 frs.

M. MILAN. L'office des biens et intérêts privés à un budget autonome. Nous savons que ce budget comporte une dépense totale de 3.955.000 frs.. Quant aux recettes, elles sont fournies à l'Office par le prélèvement d'un pourcentage sur les créances recouvrées par ses soins. Mais nous n'avons pas d'éclaircissements sur ses recettes, nous savons seulement qu'on nous demande un crédit pour les équilibrer avec les dépenses. Ne pourrions-nous obtenir des renseignements plus détaillés à ce sujet, et, d'autre part, spécifier que le crédit que nous accordons constitue une simple avance remboursable ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Satisfaction sera donnée à M. Milan.

M. JEANNENEY. Il faut tenir compte de ce que l'équilibre des recettes et des dépenses de l'Office

doit s'établir sur plusieurs exercices et non pas sur un seul et même exercice.

La Commission décide de réduire de 120.000frs le crédit du chapitre J et de fixer en conséquence ce crédit à 1.200.000 frs.

Chapitre L du budget extraordinaire (service de circulation, passeports, bureaux de contrôle, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1 million.

M. LE RAPPORTEUR ET M. LE RAPPORTEUR GENERAL proposent une réduction de 200.000 frs en vue d'obtenir que soit accélérée la suppression du régime des passeports.

M. DEBIERRE. Il est incompréhensible que l'on conserve encore aujourd'hui à nos frontières le même service avec le même personnel de police qui y existait pendant la guerre. Ce service est pléthorique et il ne fait que gêner les relations commerciales, sans même arrêter au passage les indésirables.

M. BERTHELOT. Je ne crois pas que le personnel de police soit payé sur le chapitre L, de sorte que la réduction que l'on propose n'aura peut-être pour effet que de ralentir la délivrance des passeports.

La réduction proposée par M. le Rapporteur et M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre M du budget extraordinaire (service de circulation, passeports, bureaux de contrôle, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 335.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 135.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre N du budget extraordinaire (Indemnités aux agents des services extérieurs, à raison de la baisse exceptionnelle du change).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 16 millions.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1 million.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction plus forte de 2 millions.

La proposition de M, le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre M du budget extraordinaire (personnel des services extérieurs, rémunération d'auxiliaires temporaires).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 400.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 50.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre Q du budget extraordinaire (indemnités complémentaires de cherté de vie au personnel des services extérieurs).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1 million. La Commission décide de transférer ce chapitre au budget ordinaire du Ministère des Affaires Etrangères.

Chapitre R du budget extraordinaire (services militaires du Haut-Commissariat de Constantinople).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 220.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 20.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

EXAMEN DU BUDGET DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE
pour l'EXERCICE 1921.

La Commission examine le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1921.

M. FERNAND DAVID, RAPPORTEUR, passe en revue les différents chapitres qui appellent des commentaires ou des modifications.

Ces chapitres sont les suivants:

Chapitre 1er (traitements du Ministre et du Sous-secrétaire d'Etat, personnel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.434.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les réductions suivantes: 1° 20.000 frs pour obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles; 2° 16.500 frs pour rejet de la création projetée de trois emplois de dactylographe; 3° 3.500 frs devant porter sur le personnel temporaire.

M. LE RAPPORTEUR accepte les deux premières réductions, mais s'oppose à la troisième, les crédits

étant très serrés, dit-il, sur le chapitre 1er.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, n'insiste pas pour la troisième réduction; les deux premières sont adoptées.

En conséquence, le crédit du chapitre 1er est fixé à 2.397.500 francs.

Chapitre 4 (indemnités et allocations diverses, secours au personnel de service de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 68.200 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 8.200 francs, devant porter sur les heures supplémentaires.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 5 (matériel et dépenses diverses de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 315.000 frs,

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 15.000 frs, motivée par la baisse du prix du charbon.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 6 (Impressions de l'administration centrale, souscription aux publications, abonnements, autographies)-.

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 311.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 11.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

M. BLAIGNAN signale que le "Bulletin de l'Office des renseignements agricoles" paraît très en retard sur la date normale de publication, parce que la copie n'est pas fournie à temps par le Ministère. Les personnes qui ont payé pour faire de la publicité dans ce Bulletin s'en plaignent.

M. LE RAPPORTEUR promet de s'informer et de provoquer les mesures nécessaires.

Chapitre 10 (traitement et frais de représentation du délégué de la France au Comité permanent de l'Institut International d'Agriculture à Rome).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 40.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920 et au chiffre proposé pour le budget de 1921 par la Commission de la Chambre.)

M. LE RAPPORTEUR croit que le crédit voté par la Chambre n'est pas exagéré, étant donné les frais qui incombent au délégué de la France.

La réduction proposée par M. le Rapporteur général est adoptée.

Les chapitres 15 à 27 (enseignement agricole) sont réservés.

Chapitre 28 (encouragements à l'agriculture).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.200.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1 million.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit qu'il voudrait voir supprimer complètement le chapitre, ou tout au moins en voir réduire le crédit à 1.200.000 frs, c'est-à-dire à la somme qui reste après prélèvement des 6 millions destinés aux encouragements à la culture mécanique.

M. LE RAPPORTEUR. Je comprends que l'on veuille opérer une réduction importante sur le chapitre 28. Mais si cette réduction est trop forte, on risque de voir rétablir par la Chambre la totalité du crédit qu'avait d'abord demandé le Gouvernement, soit 11.110.000 frs. A titre transactionnel, j'accepte une réduction de 3.000 frs.

Cette réduction est adoptée par la Commission.

Chapitre 30 (Subventions aux Offices agricoles départementaux et régionaux).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 22 millions.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5 millions (retour au chiffre proposé par la Commission de la Chambre pour les Offices départementaux et régionaux, soit 15 millions, et subventions à l'Office des recherches scientifiques appliquées à l'agriculture, soit 2 millions).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction plus forte, de 7 millions, (retour au chiffre proposé par la Commission de la Chambre et ajournement de la création de l'Office des recherches scientifiques)

M. CLEMENTEL dit que l'Office que l'on veut créer est appelé à rendre de très grands services.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer qu'il faut une loi pour créer l'Office et que cette loi n'est pas encore intervenue.

M. LE PRESIDENT. La loi de finances contient un article spécial à cet effet.

M. A. BERARD propose le vote au chapitre 30 d'un crédit total de 15 millions, qui serait réparti ainsi qu'il suit: 14 millions pour les Offices départementaux et régionaux: 1 million pour l'Office des recherches scientifiques.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Mieux vaut ajourner la création de l'Office des recherches scientifiques jusqu'à l'année prochaine et accorder 15 millions pour les Offices départementaux qui ont bénéficié en 1920 d'un crédit de 22.800.000 frs. Abaisser au-dessous de 15 millions la dotation des offices départementaux serait risquer de compromettre le fonctionnement de nombreuses sociétés d'agriculture.

M. BIENVENU MARTIN. Cela serait d'autant plus grave qu'à l'époque de l'année où nous sommes arrivés, la répartition du crédit entre les Offices départementaux est déjà faite.

La proposition de M. A. Bérard est mise aux voix. Elle est repoussée par 7 voix contre 4 sur 11 votants.

La proposition de M. le RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

Chapitre 32 (Primes à la culture du lin et du chanvre, frais de répartition et de contrôle et allocations diverses aux agents des Préfectures).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 800.000 frs.

M. DEBIERRE demande quelle est la part de ce crédit qui doit revenir au personnel des Préfectures?

M. LE RAPPORTEUR promet de prendre des informations sur ce point.

Le chapitre 32 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 41 (Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.400.000 francs.

M. LE PRESIDENT DIT QUE dans son département (les Landes), de nombreuses sociétés d'assurances mutuelles agricoles ne reçoivent pas de subventions parce qu'elles ne pratiquent pas la réassurance. Or, si elles ne la pratiquent pas, c'est parce que seules des sociétés à primes fixes font cette opération financière qu'est la réassurance.

M. LE RAPPORTEUR explique que c'est la Commission de répartition qui accorde et refuse les subventions.

Le chapitre 41 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 43 (service de la main-d'oeuvre agricole, service central, services départementaux, services de l'immigration et frais d'embauchage et de transport de la main-d'oeuvre coloniale et étrangère destinée aux travaux agricoles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs, en vue d'obtenir la récupération des frais de fonctionnement du service de la main-d'oeuvre agricole sur les exploitants qui ont recours à ce service.

M. LE RAPPORTEUR dit qu'à l'heure actuelle, il ne faut rien faire qui puisse compromettre, dans une si faible mesure que ce soit, le recrutement de la main-d'oeuvre agricole. Il accepte une réduction de 50.000 frs sur le crédit voté par la Chambre au chapitre 43.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se rallie à cette réduction, qui est adoptée par la Commission.

Chapitre 48 (matériel des Ecoles nationales vétérinaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.250.000 frs.-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL demande où en est la question de la sérothérapie en matière de fièvre aphteuse ?

M. LE RAPPORTEUR répond que ce qui rend difficile la solution de cette question, c'est que le sérum ne peut être fourni que par de gros animaux qui coûtent très cher.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 frs sur le crédit voté par la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 49 (Service des hôpitaux et de la clinique dans les écoles nationales vétérinaires).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 300.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR n'accepte qu'une réduction de 25.000 frs.

La réduction de 25.000 frs, à laquelle se rallie M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

Chapitre 56 (Matériel des stations agronomiques et laboratoires agricoles, des stations de recherches sur les maladies des plantes et du service des produits chimiques agricoles).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 687.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 frs.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

M. DEBIEPPE fait observer que les chapitres 57 à 62 seraient mieux à leur place au budget du Ministère de l'Hygiène. Ils concernent le service de la répression des fraudes.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, cette observation sera faite par M. Debierre dans son rapport sur le budget du Ministère de l'Hygiène.

Chapitre 64 (frais de tournées et de missions du personnel des haras).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 270.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 60.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 68 (Soins et médicaments aux sous-agents des haras.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 60.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 69 (habillement des sous-agents des haras).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920 et baisse du prix des vêtements.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 73 (frais de conduite, frais de monte, salaires, haras.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 700.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 150.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. LE RAPPORTEUR s'y oppose et demande le maintien du crédit voté par la Chambre: il s'agit du salaire des palefreniers.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 74 (ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux, subventions à diverses écoles de maréchalerie.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 440.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 40.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920 et baisse du prix des cuirs.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 75 (nourriture des animaux, haras).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 8.990.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1.990.000 francs. (retour au chiffre du budget de 1920 et baisse du prix des fourrages.)

M. LE RAPPORTEUR objecte que les fourrages seront payés cette année aux prix fixés par des marchés passés avant la baisse.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 77 (remonte des haras).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 40.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.) Il fait observer que le chapitre 77 n'alimente que partiellement la remonte des haras, à laquelle sont fournis par ailleurs des fonds de concours provenant du prélèvement effectué sur le Pari Mutuel en faveur de l'élevage.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée.

Chapitre 78 (encouragements à l'industrie chevaline).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 100.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 80.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920). Il fait la même observation qu'au chapitre précédent.

La proposition de M. le Rapporteur est adoptée.

Chapitre 80 (personnel de l'hydraulique et du génie rural).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.400.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 220.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. LE RAPPORTEUR n'accepte qu'une réduction de 100.000 frs.

La réduction proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL mise aux voix, est repoussée par 4 voix contre 4 sur 8 votants.

La réduction de 100.000 frs acceptée par M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre 82 (police et surveillance de l'aménagement des eaux).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 370.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 20.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 83 (études et travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.700.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 200.000 francs, pour ajournement des travaux les moins urgents.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 85 (subventions pour études et travaux d'hydraulique et de génie rural).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5.700.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 700.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR s'élève contre cette proposition, les travaux qu'il s'agit de subventionner étant extrêmement importants. Il déclare n'accepter qu'une réduction de 200.000 francs.

M. CLEMENTEL. Les travaux d'hydraulique et de génie rural sont exécutés en commun par les propriétaires. Cette collaboration à une oeuvre collective de la part de nos paysans est chose très précieuse, mais elle n'est possible que si l'Etat la subventionne. Je citerai, à titre d'exemple, les travaux si féconds exécutés dans la plaine de la Limagne, où l'on a transformé des marécages en terrains de culture.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée par 6 voix contre 3 sur 9 votants.

Chapitre 86 (allocations et subventions à diverses institutions concernant l'hydraulique et le génie rural, Ecole supérieure de génie rural, service des avertissements agricoles et de météorologie appliquée à l'agriculture.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.030.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 450.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. LE RAPPORTEUR s'y oppose: il s'agit, dit-il, de dépenses productives.

M. CLEMENTEL ajoute que le service des avertissements agricoles est extrêmement utile. C'est ainsi que dans les communes viticoles, il annonce les gelées probables et permet ainsi de prendre des précautions qui sauvent les récoltes.

La proposition de M. le rapporteur général, mise aux voix, est repoussée par 4 voix contre 4, sur 8 votants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose alors une réduction de 350.000 francs sur le crédit voté par la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 100 (indemnités diverses aux agents et préposés de tout ordre, rétribution d'auxiliaires, secours au personnel domanial).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.520.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 980.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. LE RAPPORTEUR s'élève contre cette proposition, qui est adoptée par la Commission.

Chapitre 104 (amélioration et entretien des forêts et des dunes).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction

tion de 300.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée par 6 voix contre 5 sur 11 votants.

Chapitre 105 (restauration et conservation des terrains en montagne, reboisement).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.400.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 600.000 frs, (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 108 (améliorations pastorales, forestières et touristiques).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 700.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 400.000 frs (retour au chiffre proposé par la Commission de la Chambre.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 109 (pêche et pisciculture.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 440.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit qu'on n'obtient rien de ce service.

M. LE RAPPORTEUR répond qu'il alimente nos cours d'eau en alevins, ce qui n'est pas sans intérêt.

Le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 110 (aménagement et exploitations.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 600.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 116 (matériel et dépenses diverses du service des Eaux et Forêts).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.226.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR & M. LE RAPPORTEUR GENERAL proposent une réduction de 76.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre C du budget extraordinaire (personnel de l'Office des produits chimiques agricoles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.000 frs.

Le Chapitre est adopté par la Commission avec le crédit voté par la Chambre, mais il est entendu qu'il sera dit dans le rapport que l'Office dont il s'agit devra disparaître l'année prochaine, son existence ne se justifiant plus depuis la cessation de l'état de guerre.

Chapitre F du budget extraordinaire (frais d'application de la loi du 4 mai 1918 sur la mise en culture des terres abandonnées).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 170.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 francs.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre G du budget extraordinaire (indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les régions libérées).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.300.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 300.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre K du budget extraordinaire (liquidation du service militaire des Bois).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 200.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 50.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre M du budget extraordinaire (exploitation en régie des bois de l'Esterel.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 500.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

La Commission examine les chapitres 15 à 27 du budget ordinaire (enseignement agricole) qui avaient été réservés.)

Chapitre 16 (matériel de l'enseignement ménager).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 661.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 14.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 19 (matériel de l'Institut national agronomique).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.170.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 20.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 23 (personnel des Ecoles spéciales d'agriculture).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 335.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.500 francs, en vue de la réduction du personnel par voie d'extinction. Il y a, dit-il, dans les Ecoles dont il s'agit 58 professeurs pour 142 élèves.

M. LE RAPPORTEUR s'élève contre la proposition de M. le Rapporteur Général, qui est adoptée par la Commission.

Chapitre 25 (personnel des Ecoles pratiques d'agriculteurs, fermes-écoles, établissements divers et stations agricoles).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.750.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50.000 francs. Les écoles d'Ajaccio, d'Aurillac, d'Hyères, expose-t-il ne comptent que de 11 à 12 élèves.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

Chapitre 26 (matériel des écoles pratiques d'agriculture, fermes-écoles, établissements divers et stations agricoles, subventions à diverses institutions agricoles.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 717.300 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 17.300 francs, en vue de la suppression d'établissements inutiles.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 27 (indemnités et allocations diverses, frais de déplacement du personnel des établissements agricoles et d'élevage, établissements divers, écoles d'hiver et enseignement post-scolaire).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.342.550 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 342.840 francs, en vue de l'ajournement de l'ouverture de nouvelles écoles et de nouveaux cours ainsi que de la préparation de maîtres pour ces écoles et ces cours.

M. LE RAPPORTEUR s'élève contre cette proposition qui aura pour effet, dit-il, si elle est d'adoptée, d'empêcher l'application de la loi.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

EXAMEN DU BUDGET DU MINISTERE DE LA
MARINE POUR l'EXERCICE 1921.--

La Commission examine le budget du Ministère de la Marine pour l'exercice 1921.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR, passe en revue les divers chapitres de ce budget qui appellent des commentaires ou des modifications. Ces chapitres sont les suivants :

Chapitre 1er (traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les réductions suivantes : 1° 10.000 francs pour obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles; 2° 50.000 frs, en vue de la diminution de l'effectif des officiers détachés à l'administration centrale; 3° 114.649 francs pour rejet du doublement projeté de l'indemnité de résidence, des officiers et assimilés détachés à Paris pour une période de moins de 6 mois.

Les propositions de M. le RAPPORTEUR GENERAL acceptées par M. LE RAPPORTEUR sont adoptées.

Chapitre 2 (indemnités et allocations diverses, travaux supplémentaires du personnel de l'administration centrale.).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 668.432 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une

réduction de 60.600 francs pour rejet du doublement projeté de l'indemnité de résidence à Paris des officiers subalternes, des agents techniques et commis.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 3 (personnel divers en service à Paris.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.399.022 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.620 francs, pour rejet du doublement projeté de l'indemnité de résidence des personnels en service à Paris.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre 4 (matériel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 635.800 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les deux réductions suivantes : 1° 50.000 frs sur les automobiles mises à la disposition de l'administration centrale; 2° 10.000 francs à raison de la baisse du prix du charbon.

Ces propositions, acceptées par M. LE RAPPORTEUR, sont adoptées.

Chapitre 5 (Impressions, livres et reliures, archives, frais de justice).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.788.700 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 188.700 francs, à raison de la baisse du prix du papier.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 7 (Matériel et frais divers du service hydrographique).-

La Chambre a voté à ce chapitre une réduction de 371.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 8 (recherches scientifiques).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1 million.

M. LE RAPPORTEUR déclare accepter cette réduction, les dépenses inscrites à ce chapitre, dit-il, devraient être comprises dans celles qu'entraîne le nouveau programme naval, qui n'a pas encore été soumis aux Chambres.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 14 (justice maritime, police et surveillance des côtes, ports et établissements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 9.106.207 francs.

M. LE RAPPORTEUR Propose une réduction in-

indicative de 1.000 francs, pour permettre à la Chambre de délibérer à nouveau sur la question du remplacement des gendarmes-maritimes par des gardes-consignes. Contrairement à ce qui avait été dit, ce remplacement entraînerait une augmentation de dépenses.

M. LE PRESIDENT propose une réduction de 535.897 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition, acceptée par M. le Rapporteur et par M. le Rapporteur Général est adoptée.

Chapitre 18 (service des subsistances, matières et indemnités représentatives.--)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 55 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2 millions.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre 22 (service des approvisionnements de la flotte, matières et dépenses accessoires)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 177.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 27.500.000 frs, motivée par la baisse du prix de toutes les matières.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 26 (personnel du service des constructions navales.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 16.535.280 francs.

M. LE RAPPORTEUR dit qu'il faudrait renvoyer dans les ports un nombreux personnel des constructions navales qui se trouve à Paris.

Le Chapitre 26 est adopté, avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 28 (constructions navales, service général y comprises dépenses indivises matières).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 25.177.198 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1 million.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 31 (personnel du service de l'artillerie).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 6.892.950 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 50.000 frs en vue de la réduction du nombre des Ingénieurs d'artillerie navale envoyés en mission à l'étranger.

M. LE PRESIDENT propose de porter la réduction à 92.950 francs.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 37 (personnel des travaux hydrauliques).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.345.952 francs.

M. LE RAPPORTEUR dit que le service des travaux hydrauliques est parasite dans la marine, puisque les commandes qu'il reçoit du service des constructions navales, celui-ci pourrait les passer le plus souvent à l'industrie privée. Aussi, M. le RAPPORTEUR a-t-il l'intention de demander la cessation de cet état de choses.

Le chapitre 37 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 39 (ouvrages maritimes, voirie et immeubles administrés par le service des travaux hydrauliques, entretien et service général, y compris les dépenses indivises).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 500.000 francs, Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre 42, (frais de déplacement et de transport de personnel, frais de séjour.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 11.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 500.000 frs.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 44 (cercles et foyers, distractions des équipages).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.255.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 255.000 francs. Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 53 (approvisionnements divers de la flotte, constitution des stocks de guerre, gros outillage).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.496.384 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.383.000 francs, devant porter sur les stocks de charbon à reconstituer et sur la construction dans les ports de réservoirs à mazout.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 54 (constructions navales, constructions neuves, salaires).--

La Chambre a voté à ce chapitre, un crédit de 13.676.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR Propose une réduction de 7.500.000 frs, le programme naval n'étant pas encore arrêté.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 55 (constructions navales, constructions neuves, matières).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 48.687.360 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction

de 40.000.000 francs pour le même motif qu'au chapitre précédent.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 56 (constructions navales, constructions neuves par l'industrie, achats.-)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 28.516.700 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 15 millions 416.700 francs pour le même motif qu'aux deux chapitres précédents.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 57 (constructions navales, constructions neuves et approvisionnements, torpilles et mines).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 9 millions 084.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 4 millions pour le même motif qu'aux trois chapitres précédents.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 58 (constructions navales, gros, outillage, achats et installations nouvelles, transformations d'ateliers et de chantiers).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 18 millions 083.300 francs.

M. LE RAPPORTEUR. - L'année dernière, le Gouvernement avait pris l'engagement solennel de réduire le nombre des arsenaux, or, rien n'a été fait à cet égard.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, propose une

réduction de 4.023.300 francs, sur le crédit voté par la Chambre.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR est adoptée.

Chapitre 59 (artillerie navale, constructions neuves et stocks de ravitaillement, salaires.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2 millions 500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 500.000 francs, le programme naval n'étant pas encore arrêté.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 60 (artillerie navale, constructions neuves et stocks de ravitaillement, matières.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 21 millions 460.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose les deux réductions suivantes : 1° 7 millions parce que le programme naval n'est pas encore arrêté; 2° 4 millions en vue de la compression des dépenses.

Ces propositions sont adoptées.

M. LE RAPPORTEUR observe que l'artillerie navale travaille surtout pour l'armée de terre et que cependant tous ses frais généraux sont supportés par la marine. Il faudrait établir une liaison entre les deux artilleries de la guerre et de la marine, sinon les fondre en une seule.

M. LE RAPPORTEUR signale en outre que l'on a commandé au Creusot, sous la rubrique "Essais et

Expériences" pour 6 millions de francs de canons de 456 à longue portée, cela est tout à fait irrégulier au point de vue budgétaire.

M. LE RAPPORTEUR se propose de demander que les dépenses pour "Essais et expériences" soient limitées désormais à des dépenses de simple étude. (Approbation.)

Chapitre 61 (artillerie navale, gros outillage, achats et installations nouvelles, transformations d'ateliers et de chantiers).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 8 millions 075.000 frs, supérieur de 2 millions au crédit qui avait été demandé par le Gouvernement.

M. LE RAPPORTEUR explique que cette augmentation a pour but de permettre la construction à Toulon de magasins souterrains à munitions.

Le Chapitre 61 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 62 (ouvrages maritimes, immeubles d'intérêt militaire et général, travaux neufs et grandes améliorations).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4 millions 156.600 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 500.000 francs.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 63 (travaux extraordinaires des ports de guerre et des bases d'opérations de la flotte)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 23 millions 008.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 3 millions 008.000 francs.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

Chapitre 66 (aéronautique maritime).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 43 millions 738.300 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 9 millions 931.000 francs, le programme de l'aéronautique maritime n'ayant pas été établi.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre A du budget extraordinaire (indemnité exceptionnelle de cherté de vie).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 65.000 francs.

La Commission adopte le chapitre avec le même crédit, mais elle décide de transférer ce chapitre au budget ordinaire.

Chapitre G du budget extraordinaire (forces navales en missions extraordinaires, combustibles, matières grasses, objets divers).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 42 millions 270.700 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2 millions 270.700 francs, motivée par la baisse du prix du charbon.

Cette proposition, acceptée par M. LE RAPPORTEUR, est adoptée.

*Le Président de la Commission
des Finances*



La séance est levée à 20 heures.

